

Votre contact

Madame Christelle COUE-ROBELIN
05 49 61 20 66
couec@poitou.ifrb.fr

Durée

2,00 jour(s)
14:00 heures

Public

Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux, et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures ou du mode opératoire.

10 stagiaires maximum par stage

Pré-requis

Parler et écrire le français.

Présentation par l'employeur, d'un document attestant l'**aptitude médicale au poste de travail du travailleur**, délivré par le médecin du travail de l'entreprise (**spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire**).

Le stagiaire doit également disposer des **EPI de base** (tenue de travail, chaussures de sécurité, casque et une paire de gants). **En l'absence, il ne pourra pas participer aux exercices pratiques, et par conséquent l'attestation de compétence ne pourra pas être validée et délivrée.**

Moyens pédagogiques et supports

Diaporama, discussions, étude de cas. Matériel dictactique présentant des situations de travail dans lesquelles l'amiante peut être rencontré (installations de chauffage, couverture de toiture, éléments de construction...).

Objectifs de la formation

Se former à la prévention des risques liés à l'amiante en vue d'obtenir l'attestation de compétence « Personnel opérateur de chantier »

Programme

Les effets de l'amiante (1 h)

Caractéristiques et propriétés de l'amiante

Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante

Produits ou procédés de substitution de l'amiante

Diagnostic amiante

Les effets sur la santé (2,5 h)

Connaître le danger Amiante

Aspect médical

Atteintes pleurales, pulmonaires...

Les maladies professionnelles

Les dispositifs du Code du Travail (3,5 h)

Généralités réglementaires

Le code de la santé publique

Les principes généraux de Prévention

Le document Unique

Le plan de prévention

Le CSPS

Rôles et responsabilités des différents acteurs de la Prévention

Sanction pénale / droit de retrait

La gestion des déchets

La protection des travailleurs (4 h)

Les moyens de protections collectives

Les moyens de protection individuelle

Le suivi médical

Application pratique (3 h)

La plateforme pédagogique

Les modes opératoires

Travaux pratiques

Attestation de compétence délivrée si réussite à une évaluation théorique de 20 minutes réalisée à partir d'un questionnaire au choix multiple et à une évaluation pratique d'une heure en continu incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité.

